

# Hôpitaux de la région : chicane sur fond de code blanc

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent et le syndicat ne s'entendent toujours pas sur les termes entourant les interventions des employés lorsqu'un code blanc survient, soit lorsqu'un patient est en crise et doit être maîtrisé.

**STÉPHANIE GENDRON**

Certains employés d'hôpitaux de la région qui avaient reçu une formation pour intervenir, et qui devaient intervenir lorsqu'un événement survenait, recevaient une prime (entre autres à Rivière-du-Loup) de 10 \$ et d'autres des journées de congé, selon les prétentions du syndicat.

Avec la fusion des CSSS en un CISSS, l'administration a décidé d'uniformiser ses façons de faire et de retirer les privilèges pour que tous soient égaux.

« Le CISSS veut uniformiser l'application d'un code blanc dans ses installations. Les conventions collectives seront respectées », précise Lise Chabot, porte-parole.

## Chicane

La chicane porte sur deux points. Le syndicat indique que les employés ont mal réagi, car une fois leurs privilèges retirés, on leur a indiqué qu'ils devraient continuer d'intervenir quand un client a un comportement violent ou menaçant, faute de quoi ils feraient face à des mesures disciplinaires.

« Les gens se sont braqués. C'est la façon de faire qui est cavalière, c'est enrageant », dit Johanne Campagna, présidente du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la santé et des services sociaux, SCSFP (Syndicat canadien de la fonction publique) au Bas-Saint-Laurent.

Le syndicat croit que les employés qui souhaitent continuer d'intervenir sur un code blanc pourraient le faire volontairement, avoir la formation appropriée, mais aussi avec un avantage financier. Elle donne en exemple des heures de dîner payées dans

certains hôpitaux. « C'est logique, puisqu'ils doivent être disponibles de toute manière en cas de code blanc. » En d'autres endroits plus peuplés, il existe des agents d'intervention pour ces situations problématiques.

## Formations

Le syndicat indique que certains employés doivent intervenir sur des codes blancs, même s'ils n'ont reçu qu'une formation de quelques heures, alors que la pleine formation appelée « Oméga », donnée sur trois jours, serait à leur avis le strict minimum pour tous ceux qui sont appelés à maîtriser une personne en crise.

Madame Campagna cite en exemple une employée qui a dû intervenir sur un code blanc, qui a nécessité finalement six intervenants et six policiers pour contrôler la personne en crise. La dame serait en congé de maladie.

Ce ne sont pas tous les employés qui seront formés, mais le CISSS souhaite donner la formation à plusieurs de ceux-ci et pour chacun des quarts de travail, dit pour sa part le CISSS.

« Il y aura des formations d'une demi-journée, d'une journée, de trois jours ou de cinq jours selon le degré d'intervention attendu pour chacune des personnes formées. Pour la direction du CISSS, c'est un devoir de se protéger comme employé, mais aussi de porter assistance à une personne en danger », a indiqué Lise Chabot.

Les négociations autour de ce litige se poursuivent.

Rivière-Ouelle

# Une orientation suggérée pour la chapelle de la Pointe-aux-Orignaux

Un préconcept a été développé par M. Philippe Dubé quant à l'avenir de la chapelle de la Pointe-aux-Orignaux. Celui-ci a été élaboré à partir d'une exposition-enquête tenue durant tout l'été et qui a permis de sonder les gens sur le devenir de ce lieu de culte bientôt septuagénaire.

**MAXIME PARADIS**



Esquisses suggérées pour le projet à la chapelle de la Pointe-aux-Orignaux. Dessins : Marie-Hélène Bochud.

Membre du comité ad hoc chargé de se pencher sur l'avenir de la chapelle de la Pointe-aux-Orignaux et retraité de l'enseignement dans le domaine de la muséologie à l'Université Laval, M. Philippe Dubé avait à sa charge d'organiser une exposition sous forme de vox populi, où il serait possible de sonder les gens de la région sur leur vision d'avenir de ce lieu de culte en quête d'une nouvelle vocation.

Durant ses 23 jours de présentation, plus de 1000 visiteurs se sont déplacés à la chapelle pour voir l'exposition. De ce nombre, 244 ont rempli le questionnaire écrit. « Le but était d'aller chercher ce qu'on peut imaginer et profiter pour ce lieu de culte qui doit passer à autre chose », d'indiquer M. Dubé.

## Orientations retenues

À partir des cinq axes présentés dans l'exposition, trois ont été retenus pour le préconcept présenté à l'OBNL nouvellement constitué qui doit se pencher sur la réalisation du projet. « La proposition que j'ai présentée comprend un espace communautaire, un espace commercial et un espace culturel au sens large », d'expliquer Philippe Dubé.

Ces trois volets doivent composer la pierre angulaire du projet, selon lui. L'échéancier idéal serait août 2018, date à laquelle la Chapelle célébrera son 70e anniversaire. « C'est la suggestion que j'ai faite à l'OBNL. Maintenant, reste à savoir l'orientation qu'elle désire donner au projet, à partir des recommandations que j'ai formulées dans mon rapport », de conclure M. Dubé.

# Les Chevaliers de Colomb de La Pocatière parmi les meilleurs vendeurs

Les Chevaliers de Colomb du conseil 5425 de La Pocatière, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime et Rivière-Ouelle se sont démarqués en devenant les meilleurs vendeurs de billets de la loterie provinciale des Chevaliers de Colomb du Québec, à l'échelle régionale. Ce succès a permis de retourner plus de 4000 \$ à des organismes locaux sur leur territoire.

**MAXIME PARADIS**



Fondé il y a plus de 70 ans, le conseil 5425 des Chevaliers de Colomb de La Pocatière compte 110 membres. Depuis maintenant trois ans, le conseil de La Pocatière se distingue par une progression intéressante de ses ventes lors de la loterie provinciale des Chevaliers de Colomb du Québec.

À titre d'exemple, en 2014, les revenus tirés de la vente de ces billets s'élevaient à 2 514 \$. En 2017, ils atteignaient 4 122 \$. Cette somme a ensuite été partagée entre 17 organismes locaux. « De Lotbinière à Pohénégamook, c'était un record l'année dernière. Au total, ça représente 687 livrets vendus », d'expliquer M. Alphée Pelletier, Grand Chevalier du Conseil 5425.

## Visibilité

Ces résultats sont attribuables à une meilleure visibilité des membres des Che-

valiers de Colomb durant cette « campagne des œuvres » et à un partenariat développé avec le Cercle de Fermières de La Pocatière. « La Coop-IGA à La Pocatière nous permet de vendre des billets chez eux depuis l'an dernier, tandis que le Cercle de Fermières s'occupe d'en vendre de son côté. En échange, nous leur remettons entièrement la somme qui leur revient pour chaque livret vendu », d'ajouter M. Pelletier.

Mentionnons que pour chaque livret vendu, une somme de 6 \$ revient au conseil local, somme qui sera ensuite redistribuée à différents organismes locaux adhérant aux valeurs des Chevaliers de Colomb.

Cette « campagne des œuvres » a lieu annuellement d'octobre à mars. Le tirage, supervisé par Loto-Québec, a lieu au mois d'avril.